

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres

Présents : 12

Excusés : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Absents : 0

Date de la convocation :

Le 07 mars 2023

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance ordinaire du 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune
régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi,
dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD,
Michel WALTER, Michel DUBAUX, Ulysse SUC, Christian
MICHELET et Éric FORESTIER.

Mmes Françoise JORREY, Laurence
TOUMEYRAGUES, Delphine SCHWARTZ, Estelle ASPART et
Sandra BARBE.

Excusés : Madame Laure BRAQUEHAIS, Messieurs Antoine
ZANOTTO et Willy LORENZON.

Pouvoirs : Madame Laure BRAQUEHAIS à Monsieur Dominique
SAVARIAUD, Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Christian
MICHELET, Monsieur Willy LORENZON à Madame Sandra BARBE

Absent :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : devis de TERRITOIRE D'ENERGIE 47 pour l'éclairage des terrains de pétanque.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du devis de Territoire d'énergie 47 pour
l'installation de l'éclairage public aux terrains de pétanque (parcelle cadastrée AP 24) situé rue
du Bourg, détaillée comme suit :

Montant HT = 12 456.02 €

TVA = 2 491.20 €

Montant TTC = 14 947.22 €

Territoire d'énergie 47 prend à sa charge une partie des travaux et la contribution de la commune
s'élève à **8 719.21 €** (soit 70% du montant HT).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ACCEPTE le devis de Territoire d'énergie 47 dont la contribution communale s'élève à 8 719.21 €.

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

DIT que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération seront inscrits au Budget 2023.

Adopté à 7 voix pour ; 4 voix contre ; 4 abstentions

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE

La secrétaire de séance

Laurence TOUMEYRAGUES



Certifiée exécutoire après transmission le :
Publiée le 17 mars 2023